

Informations communales

Ordonnance d'organisation

Lors de sa séance du 16 janvier 2024, le Conseil municipal a modifié l'annexe I de l'ordonnance d'organisation. Cette modification entre en vigueur au 1^{er} janvier 2024, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre.

Un recours peut être formé contre l'arrêté du Conseil municipal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Répartition des dicastères 2024-2027

Mairie, finances, agriculture, environnement et sécurité publique

Gerber Markus

Bâtiments publics, espaces publics et aide sociale

Reichmuth Katharina

Constructions, aménagement du

territoire, tourisme, culture, sports

et loisirs

Mosimann Pierre

Travaux publics, protection des eaux

et énergie

Paroz Aurélien

Bâtiments scolaires, formation et

transports publics

Moser Aurélie

Vice-maire

Le Conseil municipal a nommé Mme Aurélie Moser du Fuet en qualité de vice-maire pour l'année 2024.

Statistique de la population

Une erreur s'est glissée dans la répartition de la population par village. La répartition correcte est la suivante : 149 à Bellelay, 326 au Fuet et 143 à Saicourt.

Test des sirènes

Le traditionnel test des sirènes aura lieu le mercredi 7 février 2024 de 13h30 à 16h30.

Horaire de l'administration communale

Le bureau est à nouveau ouvert le mercredi matin de 10h00 à 11h00.

Fuet, le 24 janvier 2024

Conseil municipal